

Saint-Sauveur infos

BULLETIN MUNICIPAL D'INFORMATIONS

N°19-Eté 2023



SOMMAIRE

Pages 2-3-10 : LA VIE DE LA COMMUNE.

Pages 4 : HISTOIRE DES RADELIERS ET DE LA
DEFORESTATION SUR LA COMMUNE.

Page 5 : INAUGURATION DU PARCOURS :
SENS'ACTION « LES MILLES CASCADES »

Pages 6-9 : CONSEIL MUNICIPAL.

Page 9 : L'ETAT CIVIL.

Page 11 : Le Schéma de Cohérence Territoriale -
Le Plan Communal de Sauvegarde - Ecole.

Page 12 : MAIRIE INFORMATIONS PRATIQUES



Depuis 22 ans il est au service de notre commune.

Avec ses binômes, il a assuré l'entretien des réseaux, des routes, des bâtiments, des espaces verts, le déneigement et la maintenance. Toujours avec le sourire et le soucis du travail bien fait.

Alain BOTALA nous quitte pour une retraite bien méritée que nous lui souhaitons longue et très heureuse.

Merci Alain.



LA VIE DE LA COMMUNE



CEREMONIE DU 8 MAI

La cérémonie commémorative du 78e anniversaire de l'Armistice de 1945 s'est déroulée devant le monument aux morts, en présence de quelques conseillers municipaux, de Jean-Marie MELMONT, maire de Saint-André d'Embrun ainsi que Marc VIOSSAT, conseiller départemental.

Après lecture du texte officiel par la maire Chantal ROUX, l'appel aux morts, la minute de silence et le dépôt de la gerbe par les enfants présents, l'hymne national a été chanté.

La cérémonie s'est clôturée par la traditionnelle collation.



11 JUIN - FETE DE LA SAINT CLAUDE

Après la messe célébrée dans la chapelle Saint-Claude des Salettes, une bonne vingtaine de personnes s'est retrouvée dans la cour de l'ancienne école autour d'un pot offert par la municipalité,

A cette occasion Bernard RIVES, 2^{ème} adjoint, a fait un rapide point sur l'état d'avancement des travaux et des nouveaux gros investissements qui vont peser lourd dans le budget communal (mise en sécurité du toit de l'église, réparation de l'unimog en attendant la livraison d'un tracteur)

La question de l'éclairage public du Hameau a été soulevée mais celui-ci ne pourra pas être résolu cette année car il n'est pas possible d'adapter le support du luminaire.

25 JUIN - FETE DE LA SAINT JEAN BAPTISTE



La messe a été célébrée aux Vabres par le père BERNARDI pour fêter la Saint Jean Baptiste, elle a été suivie d'un apéritif offert par la commune.



La fête patronale du chef-lieu aura lieu le 6 août, messe à 11 h suivie d'un apéritif dinatoire à 12 h
Dans l'après-midi triplottes formées inscriptions : 14 h30. A 18 h CONCERT-PEINTURE en l'église de la transfiguration.



LA VIE DE LA COMMUNE

TRAVAUX SUR LE PONT DE COMBE BREZES



Suite aux hivers rigoureux, aux débordements du ruisseau et à l'usure du temps, il était urgent d'intervenir.

En effet, à certains endroits le platelage du pont de combe Brèzès était devenu très dangereux.



Les travaux étaient importants et grâce à l'efficacité de nos employés communaux Alain et Didier, le pont est à nouveau praticable. Merci pour cet excellent travail.



TRAVAUX DANS LES GÎTES COMMUNAUX

Certains travaux ont pu être réalisés par nos agents techniques de la commune :
Rénovation complète de 2 gîtes communaux situés dans le bâtiment de la Mairie.



Pour l'un : cuisine intégrée- séjour , WC

Pour l'autre : cuisine intégrée – séjour, sols, porte coulissante entre la chambre et la salle de bain

Un rafraîchissement des murs et des éléments de confort complémentaires ont été réalisés dans certaines pièces.

La vaisselle, les ustensiles et les batteries de cuisine ont été complétés ou changés suivant le cas.

Outre leur tâches régulières, les employés ont consacré du temps sur ces travaux réalisés en régie communales par nos 2 agents techniques ont permis d'importantes économies.



LES RADELIERS DE LA DURANCE

Les 3 et 4 juin a eu lieu la 23ème reconstitution historique des « radeaux de la mémoire ». Rendez-vous incontournable pour un spectacle inédit au cœur de l'histoire des radeliers. Sur des radeaux construits de manière identique à ceux de l'époque, rameurs et barreurs en tenues vestimentaires d'époque, ont descendu la Durance en remplacement des rafteurs et kayakistes que nous avons l'habitude de voir à cette époque.

Cette manifestation met aujourd'hui en scène la **Durance** en tant que moyen de transport qui permettait autrefois d'acheminer du bois jusqu'à la Méditerranée, soit 260 kms de navigation. Du Moyen-âge au XIX siècle, la Durance était le seul et unique moyen pour faire transiter, par flottage, les lourdes et volumineuses pièces de bois nécessaires à la construction navale en Méditerranée. Sapins et mélèzes haut-alpins ont aussi été largement utilisés dans l'édification des maisons et bâtiments des villes provençales. C'est à l'arrivée et au développement du chemin de fer que petit à petit, cette pratique a été abandonnée et fait disparaître ce métier ancestral.



C'est ainsi qu'en souvenir de ces « marins d'eau douce », des passionnés ont créé l'association « **Les Radeliers de la Durance** » pour témoigner de métier historiquement périlleux.

Mais cette manifestation, si spectaculaire soit-elle, ne doit pas faire oublier que l'intensification de cette activité a aussi été un facteur très important de déforestation de notre massif haut-alpin. L'embrunais n'a pas été épargné, Les paysans qui ne pouvaient plus y faire paître leurs bêtes se sont révoltés, ont migré vers les grandes villes et fait place à la désertification humaine.

Cette photo d'un paysage Saint-Savournin témoigne de cette période de misère agricole.



Photo des archives départementale : La Grande Combe : 1912

PARCOURS SENS'ACTION : LE SENTIER DES MILLES CASCADES

Mais la roue tourne, progressivement, la forêt a reconquis son territoire grâce à des méthodes d'entretien et d'exploitation plus respectueuses et une prise de conscience collective qui la place aujourd'hui au cœur des grandes préoccupations climatiques.

Avec les cours d'eau qui la sculptent, elle fait son entrée dans le milieu éducatif et de loisirs culturels. Le parcours du sentier des Mille Cascades qui longe le torrent des Vachères est le témoin de l'histoire des premiers grands travaux d'aménagement et de reboisement des torrents avec ses richesses insoupçonnées.



Inauguré le 21 juin, ce parcours ludique est ombragé avec passage sur une passerelle au-dessus du torrent.

On y découvre :

des caches pour les enfants,
des histoires et contes,
des explications sur les cascades artificielles, la faune et la flore.

Il est accessible au départ de Baratier. Prendre la D40 en direction des Orres. Après 300 m tourner à droite sur la route qui mène au camping des Airelles. Suivre cette route sur 1.6 km. S'engager sur la piste à gauche et trouver le parking un peu plus loin. GPS : 41989-12964

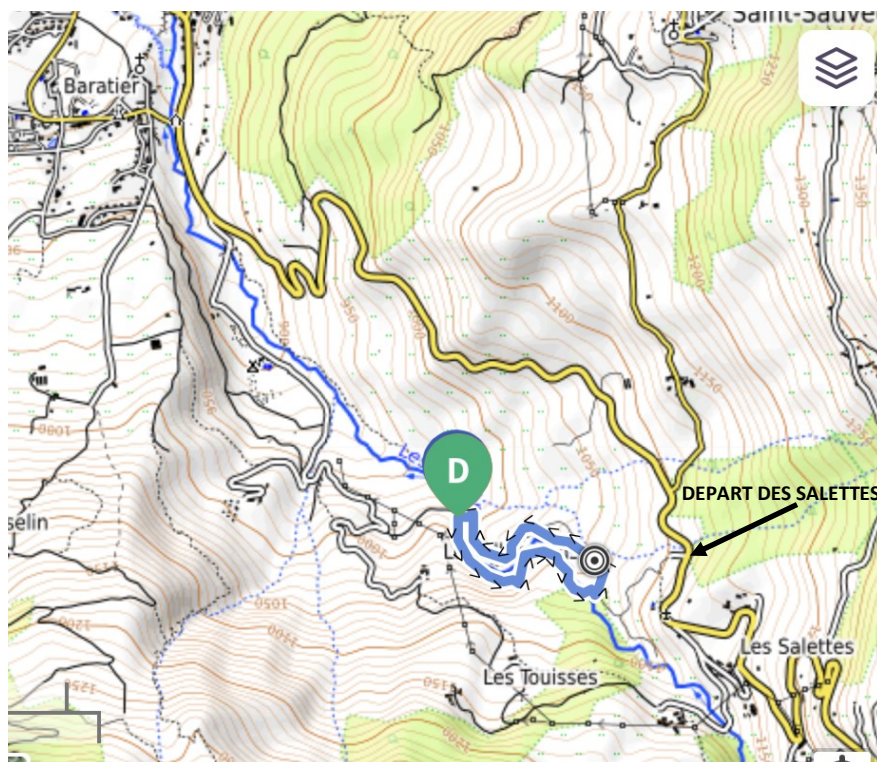
Ou de Saint-Sauveur, le rejoindre à partir de l'aire de chaînage sur la route des Orres située avant la Chapelle des Salettes.

Des visites guidées sont organisées avec Hervé Gasdon, ancien agent ONF-RTM de l'Embrunais.

Du 20 juillet au 17 août, tous les jeudis de 17 h à 19 h.

Tarifs : 6,50 € par personne, tarifs réduits ou gratuité en fonction des âges et situations personnelles.

Inscription auprès de l'office de tourisme. Téléphone : 04.92.43.72.72



LE CONSEIL MUNICIPAL



Séance du 5 janvier 2023

Personnels présents ou représentés : Mme Le Maire et 6 adjoints ou conseillers municipaux.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 28 novembre 2022 : adopté à l'unanimité.

BUDGET COMMUNE 2022 - Décision modificative n°1

Une décision modificative (DM) a pour objet d'ajuster les prévisions inscrites au budget primitif (BP). Lors de l'élaboration du budget, la commune prévoit les dépenses et les recettes pour les sections de fonctionnement et d'investissement avec une estimation la plus sincère possible. Elle précise que sur le budget 2022, section de fonctionnement, une erreur de 0.19 centimes a été constatée sur un mandat concernant les amortissements. S'agissant d'une opération d'ordre, il convient donc de procéder au réajustement des crédits en dépenses de fonctionnement mais également en recettes d'investissement pour équilibrer le budget.

Madame le Maire propose au Conseil Municipal la décision modificative suivante :

DEPENSES FONCTIONNEMENT

		Voté	DM	TOTAL
023	VIREMENT A LA SECTION INVESTISSEMENT	215 041.00	- 0.19	215 040.81
042	OPÉRATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 169.00	0.19	7 169.19
TOTAL		222 210.00	0.00	222 210.00

RECETTES INVESTISSEMENT

		Voté	DM	TOTAL
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	215 041.00	-0.19	215 040.81
040	OPÉRATION D'ORDRE TRANSFERT ENTRE SECTION	7 169.00	+ 0.19	7 169.19
	2802 Frais liés à la réalisation des documents	5 558.00	+0.43	5 558.43
	280414 sub d'équipement aux organismes publics	761.00	-0.24	760.76
		850.00	0.00	850.00
TOTAL		222 210.00	0.00	222 210.00

Madame le Maire demande au Conseil Municipal de se prononcer sur la décision modificative. Délibération votée à l'unanimité soit 7 (sept) voix pour

Séance du 20 mars 2023

Personnels présents ou représentés : Mme Le Maire et 9 adjoints ou conseillers municipaux.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 05 janvier 2023 : approuvé à l'unanimité.

02-2023 : Approbation du Compte de Gestion 2022

Madame le Maire présente à l'Assemblée le Compte de Gestion du budget dressé par le Receveur Municipal au titre de l'exercice 2022.

Constatant la similitude des écritures du Compte Administratif de l'ordonnateur et celles du Compte de Gestion du Receveur Municipal, considérant que toutes les opérations sont régulièrement justifiées pour le budget, statuant sur toutes les opérations passées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022, y compris celle relatives à la journée complémentaire, statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2022 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires, il est demandé au Conseil Municipal de déclarer que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2022 par le Receveur Municipal n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

La délibération est votée à l'unanimité soit 10 (dix) voix pour.

03-2023 : Approbation du Compte Administratif 2022

Madame le Maire présente le Compte Administratif de la Commune relatif à l'année 2022, puis conformément à l'article 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, elle quitte la salle de réunion.

Sous la Présidence de Monsieur Patrick FLIPPE, 1^{er} adjoint, le Conseil Municipal examine le Compte administratif 2022 qui s'établit ainsi :

	Résultat de la clôture de l'exercice précédent : 2021	Part affectée à l'investissement : exercice 2022	Résultat de l'exercice 2022	Résultat de clôture de l'exercice 2022
INVESTISSEMENT	-33 215.86 €		-109 861.46 €	-143 077.32 €
FONCTIONNEMENT	290 099.52 €	33 215.86 €	57 886.53 €	314 770.19 €
TOTAL	256 883.66 €	33 215.86 €	-51 974.93 €	171 692.87 €

Délibération votée à l'unanimité soit 9 (neuf) voix pour.

04-2023 : Affectation du résultat de l'exercice 2022

	Résultat du CA 2021 (A)	Virement de la section de fonctionnement (B)	Résultat de l'exercice 2022 (C)	Reste à réaliser (D)	Solde des Restes à réaliser (E)	Chiffres à prendre en compte pour l'affectation du résultat
INVESTISSEMENT	-33 215.86 €		-109 861.46 €	D : 31 535.67 € R : 71 959.34 €	40 423.67 €	-102 653.65 € (A+C-E)
FONCTIONNEMENT	290 099.52 €	33 215.86 €	57 886.53 €			314 770.19 € (A-B+C)

Le Conseil Municipal vient d'arrêter les comptes de l'exercice 2022, en adoptant le compte administratif qui fait apparaître :

Le Conseil Municipal décide d'affecter au budget pour l'année 2023 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :

- De reporter le résultat d'investissement de **-143 116.32** (compte 001)
- D'affecter le résultat de fonctionnement de **212 116.54 €** (compte 002)
- D'affecter une partie du résultat de fonctionnement en investissement soit **102 653.65 €** (compte 1068)

Délibération votée à l'unanimité soit 10 (dix) voix pour.

Séance du 13 avril 2023

Personnes présentes ou représentées : Mme Le Maire et 8 adjoints ou conseillers municipaux.

Approbation du Procès-verbal de la séance du 20 mars 2023 : adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DE LA DELIBERATION N° 04-2023 AFFECTATION DU RESULTAT

La délibération n° 04-2023 concerne l'affectation du résultat de l'exercice 2022.

Suite à une erreur il convient de modifier la délibération de la façon suivante :

- Le résultat reporté en investissement au compte 001 est de **-143 077.32 €** au lieu de - 102 653.65 €. En effet il convient d'ajouter au 102 653.65 € le solde des restes à réaliser d'un montant de 40 423.67 €

Le reste de la délibération reste inchangée.

- Le résultat de fonctionnement affecté au compte 002 est de **+ 212 116.54 €**
- Le résultat de fonctionnement affecté en investissement au 1068 est de **+ 102 653.65 €**

Madame le Maire rappelle que suite à la réforme de la suppression de la taxe d'habitation, la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties a été réattribuée à l'ensemble du bloc communal.

Depuis 2020, le taux de la taxe d'habitation était figé à sa valeur de 2019 jusqu'en 2022 inclus à la suite de la réforme fiscale directe locale (9.30 %).

A compter de 2023, le taux TH (sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale) peut à nouveau être voté et modulé par les collectivités locales.

Madame le Maire rappelle que la délibération 09-2022 du 07 avril 2022 avait fixé les taux des impôts à :

 Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40.10 %

 Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 74.25 %

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas augmenter les taux d'imposition en 2023 et décide donc de les porter à :

 Taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) : 40.10 %

 Taxe foncière sur les propriétés non bâties (TFPNB) : 74.25 %

 Taxe d'habitation (THRS) : 9.30 %

ASSIETTE DE COUPE

Madame le Maire donne lecture au Conseil Municipal de la lettre de M Pascal FRBEZAR de l'Office National de Forêts, concernant les coupes à asseoir en 2023 en forêt communale relevant du Régime Forestier.

Le Conseil Municipal :

 Approuve l'Etat d'Assiette des coupes de l'année 2023 présenté ci-après,

 Demande à l'Office National des Forêts de bien vouloir procéder en 2023 à la désignation des coupes inscrites à l'état d'assiette présentées ci-après,

 Pour les coupes inscrites, précise la destination des coupes de bois réglés et non réglés et leur mode de commercialisation

ETAT D'ASSIETTE : Coupes proposées :

Ventes de bois aux particuliers :

Le Conseil Municipal autorise l'ONF à réaliser les contrats de vente aux particuliers pour l'année 2023, dans le respect des clauses générales de ventes de bois aux particuliers de l'ONF. Ce mode de vente restera minoritaire et concernera des produits accessoires (produits accidentels) à l'usage exclusif des concessionnaires et sans possibilité de revente.

Le Conseil Municipal donne pouvoir à Madame le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires à la bonne réalisation des opérations de vente.

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Le Conseil Municipal approuve le Budget Primitif 2023 arrêté lors de la réunion de la Commission des Finances du 02 mars 2023 :

- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
- au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement,

	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	754 647.00 €	754 647,00 €
Section d'investissement	482 084.00 €	482 084.00 €
Total	1 236 731.00 €	1 236 731.00 €

Marthe notre doyenne a fêté ses 103 ans.

Toujours bon pied à courir après son déambulateur,

Toujours bon œil pour lire le Dauphiné sans lunette,

Bonne ouïe pour entretenir la conversation et la controverse, et toujours l'esprit vif pour jouer à la belotte, et toujours dans sa maison avec l'aide aimante de ses enfants.

Alors bon anniversaire Marthe et à l'an prochain en espérant que ta maire n'abimera pas cette fois ton beau gâteau.



ETAT CIVIL

NAISSANCES – Toutes nos félicitations aux parents :

- **Capucine, Sophie, Marie ANTERRIEU**, née le 23 avril 2023, fille de Charlotte DEVEAU et Pierre.

PACS – Toutes nos félicitations à :

- 20/04/2023 : **Camille CHASSAIN et Bruno MARGAILLAN**
- 23/05/2023 : **Edwige MADELIN et Yoann AMOURIQ**

MARIAGES – Toutes nos félicitations à :

- 13/05/2023 : **Annabelle ENAUX et Sébastien RIVES**
- 13/07/2023 : **Olivia DEBROSSE et Romain FOURDINIER**

DECÈS - Toutes nos condoléances aux familles :

- 26/01/2023 : **Simone, Marie MICHEL épouse GIEU** (97 ans) née au hameau des Michels. Décédée à MARSEILLE.
- 01/03/2023 : **Guy, Raymond, Jacques de POURTALÈS** (51 ans) décédé à Saint-Sauveur.
- 07/03/2023 : **Lina, Edva, JOUBERT** (93 ans) née au hameau des Gaillards. Décédée à EMBRUN.
- 19/03/2023 : **Hélène, Marie, Jeanne BERTRAND** (96 ans) née au hameau du Coin.



LA VIE DE LA COMMUNE

LE DEPART DE L'UNIMOG



L'UNIMOG à 37 ans..... Il commence à être fatigué.....

Depuis quelques temps, il avait des petites faiblesses réparables assez rapidement mais là Monsieur a fait un gros caprice, il voulait se promener sur un beau camion... Alors son embrayage a rendu l'âme. Pièce introuvable jusqu'en juillet.

Le voilà fanfaronnant sur la remorque jusqu'à Gap. Avec ses chaînes neuves.

C'était le 27 janvier 2023, il avait fini son déneigement mais quand même, conscient du problème, il a sûrement pris contact avec Madame Météo et miracle il n'a plus neigé

Merci Monsieur UNIMOG d'avoir tout bien préparé avant votre voyage. Votre retour est annoncé en septembre

ARMOIRE A LIVRES

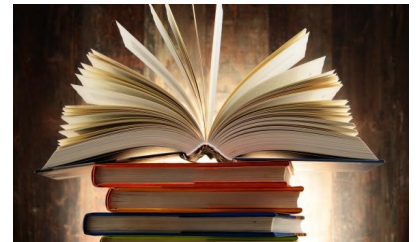


Les rayons des deux armoires se sont bien remplis, preuve qu'elle est fréquentée.

Le principe de cette armoire est de permettre aux habitants de prendre des ouvrages qui les intéressent, qu'ils pourront garder ou donner et d'apporter ceux de leurs étagères qu'ils ne souhaitent pas conserver. Ainsi l'échange fonctionnera et permettra un renouvellement régulier.

Thomas Voisier, avant de quitter le logement qu'il occupait au-dessus de l'école, se chargeait de classer les ouvrages. Il a réalisé des étiquettes en bois par thèmes. Merci

à lui et pour continuer à faire vivre les livres les bonnes volontés sont toujours bien accueillies.



NOS ECCRIVAINS

Après Monsieur Joseph INGRASSIA et Madame Isabelle JOZ-ROLAND, Monsieur LEDOUX Fabrice, sous son nom d'écrivain Emilien du POUZENC publie un roman dont l'action se déroule sur la commune de Saint-Sauveur.



LE SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale)

Depuis début 2023, la Communauté de de Serre-Ponçon (CCSP) a entamé l'élaboration de son Schéma de Cohérence Territoriale. Document de planification à horizon 20 ans, ce document vise à harmoniser les politiques publiques d'aménagement sur le territoire et à déterminer l'équilibre entre préservation des ressources et développement.

Le SCoT sera par ailleurs le document traduisant la loi Climat et Résilience et les modalités d'atteinte de l'objectif Zéro Artificialisation Nette (ZAN) sur le territoire. Il permettra une réflexion collective sur ce sujet pour trouver des solutions d'aménagement sobres en foncier sans obérer la capacité de développement du territoire.

De nombreuses thématiques seront abordées au travers du SCoT : l'adaptation au changement climatique, la mobilité, l'économie et le tourisme, l'agriculture, la consommation d'espace, les ressources naturelles, etc. Il permettra une vision globale des enjeux du territoire.

Le SCoT devrait être approuvé avant la fin 2025 : un calendrier serré qui nécessite une forte mobilisation de la CCSP, des élus et des partenaires locaux.

L'élaboration du SCoT fera l'objet d'une concertation étroite : toutes les communes du territoire ont déjà été rencontrées, des ateliers thématiques ouverts au grand public sont prévus, de même que 4 réunions publiques tout au long de la démarche.

Toutes les informations pour participer à la démarche d'élaboration du SCoT sont à retrouver sur le site de la CCSP : www.ccserreponcon.com. Vous pouvez également faire part de vos remarques par mail sur l'adresse suivante : scot@ccserreponcon.com.

Une fois approuvé la commune devra réviser son PLU (Plan Local d'Urbanisme) pour le mettre en cohérence avec ce nouveau document de planification.

Mise à jour du plan communal de sauvegarde (PCS)

Le PCS, élaboré sous la responsabilité du maire, est un document qui vise à organiser les moyens communaux existants pour faire face aux situations d'urgence. Il complète et appuie les actions des services de secours. Il est obligatoire pour les communes comme la nôtre soumise à un plan de prévention des risques et à un risque de sismicité de niveau 3 à 5.

Il définit, entre autre, les moyens d'alerte de la population comme par exemple le dispositif FR-ALERT, les sirènes, porte voix etc...

Pour pouvoir vous alerter en cas de risque, nous souhaitons connaître sur la base du volontariat votre adresse mail et votre n° de téléphone mobile qui ne seront jamais divulgués.

Vous pouvez si vous le souhaitez les communiquer au secrétariat de la commune.

L'ECOLE BARATIER – ST-SAUVEUR

Pour clôturer cette année scolaire 2022- 2023 et organiser la rentrée prochaine. le Conseil des écoles s'est réuni le 3 juillet. Les effectifs pour la rentrée 2023 -2024 (sans présumés des inscriptions ou départs de dernière minute) sont de 118 élèves au total **Soit 6 de plus que cette année**

La répartition par niveau est la suivante :

PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
10	16	16	11	20	11	21	13	118

Le Bilan des activités pédagogiques réalisés durant cette année a été riche et particulièrement apprécié par les élèves, enseignants, parents, agents des écoles et personnel mis à disposition par les 2 communes.

Pour les 3 niveaux de la maternelle, 26 enfants de 2 à 5 ans, sur le Thème du « Vivre ensemble » une sortie avec une nuit au refuge Agnel. Pour les 2 niveau élémentaires : Sortie accrobranche et paddle + projet intergénérationnel 4 danses avec l'association « Revioure » de Baratier, qui s'est clôturé avec un spectacle très apprécié. Pour les CP/CE1 et CE2/CM : Raid avec plusieurs épreuves : ski de fond, VTT,

La Cantine scolaire : Après un point sur les aménagement réalisés et à venir, la question de la cantine a été mise sur la table. Le nombre d'inscrits va en croissant , 95 certains jours. Le double service est maintenu mais les conditions d'accueil des enfants ne sont pas idéales. Un projet est à l'étude sur un terrain que doit acheter la commune de Baratier. En attendant il faudra composer avec cette contrainte qui atteint la limite du seuil maximal de fréquentation.

Par ailleurs, l'accroissement de l'indiscipline de certains enfants est difficilement acceptable pour le personnel de la cantine et perturbe les autres enfants. Pour mettre un terme à ces problèmes de comportement, les élus ont décidé de mettre en application des sanctions qui peuvent aller jusqu'à plusieurs jours d'exclusion de la cantine pour non-respect du règlement intérieur et charte de bonne conduite signés par les parents et les enfants.

La Cantine scolaire :

Après un point sur les aménagements réalisés et à venir, la question de la cantine a été mise sur la table. Le nombre d'inscrits va en croissant, 95 certains jours. Le double service est maintenu mais les conditions d'accueil des enfants ne sont pas idéales. Un projet est à l'étude sur un terrain que doit acheter la commune de Baratier. En attendant il faudra composer avec cette contrainte qui atteint la limite du seuil maximal de fréquentation.

Par ailleurs, l'accroissement de l'indiscipline de certains enfants est difficilement acceptable pour le personnel de la cantine et perturbe les autres enfants. Pour mettre un terme à ces problèmes de comportement, les élus ont décidé de mettre en application des sanctions qui peuvent aller jusqu'à plusieurs jours d'exclusion de la cantine pour non-respect du règlement intérieur et charte de bonne conduite signés par les parents et les enfants.

INFORMATIONS PRATIQUES

Pour vous tenir informés des actualités de la commune, n'hésitez pas à vous inscrire en bas de la page d'accueil du site internet de la commune.

COORDONNÉES
Mairie de Saint-Sauveur
Le Chef Lieu
05200 SAINT-SAUVEUR
04 92 43 18 39
NOUS CONTACTER

HORAIRES
LUN 14h/17h
JEU 9h/12h

RECEVEZ NOS NOUVEAUTÉS PAR E-MAIL!
Recevez chaque jour les informations à ne pas manquer ! Suivez les actualités, projets réalisés ou futurs...
Saisissez votre e-mail

CONSEILLER NUMÉRIQUE France services
UN CONSEILLER NUMÉRIQUE À VOTRE SERVICE
Tous les 3èmes lundis du mois à Saint-Sauveur sur inscription
Pour vous accompagner dans l'apprentissage du numérique au quotidien
Ateliers collectifs, accompagnements individuels et présentations
PRENEZ RENDEZ-VOUS!
Je découvre les équipements informatiques
J'apprends à utiliser mon smartphone, ma tablette
J'apprends à naviguer sur Internet
Je crée et je gère mes contenus numériques
J'apprends à envoyer et à gérer mes courriels
J'apprends à faire mes démarches en ligne
Sandrine MARCHIANO
France Services de Serre-Ponçon
Tél : 04 92 22 27 60
s.marchiano@ccserreponcon.com

Accompagnement à domicile pour vos démarches administratives
Déclaration Impôts
Factures
CPAM
Service proposé aux résidents de plus de 60 ans de la Communauté de Communes de Serre-Ponçon
Démarches en ligne
Aide aux formalités
Classement de documents
Service GRATUIT sur rendez-vous
France services 04 92 22 27 60

Depuis le 1^{er} janvier 2022, Particuliers et professionnels peuvent déposer leurs dossiers d'autorisation d'urbanisme sur le GNAU (Guichet numérique des autorisations d'urbanisme) : <https://urbanisme.geomas.fr/gnau/>



Gérard QUIBLIER depuis de nombreuses années a été notre infographe bénévole.

Ayant des problèmes de santé importants, Il n'a pas pu assurer la mise en page de ce journal.

Nous lui souhaitons un prompt rétablissement et la commune le remercie vivement pour son engagement.

Chantal ROUX et Suzanne GUERIN ont fait le relais, mais pas à la hauteur de Gérard.